

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2020 A 19H

Quatrième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 19h.
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet
	Anne-Sophie Fillistorf
	Zelie Kössler
	Solveig Rüfenacht
	Catherine Sermet, Présidente
	Céline St Mart
	Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney
	Matthieu Devenoges
	Jean-Jacques Nussbaumer
	Alain Pipoz
	David Schütz
	Christian Tripod, Vice-président

Excusés : -

.....

Exécutif - présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

excusés : -

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 10.11.2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des adjoints
4. Pétition concernant le quartier des Grands-Chênes
5. Rapport de commissions
6. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises - 1 décision
7. Projets de délibérations, de motions et de résolutions
 - 7.1. Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale de Céligny
 - 7.2. Préavis concernant le projet de zone de décharge N° 01-2017, aux lieux-dits "La Pièce, les Bondex et Es Epanoux"
 - 7.3. Approbation des amortissements complémentaires en 2020 pour un montant total de CHF 1'449'400.-
8. Propositions du Maire et des adjoints
9. Propositions individuelles et questions
10. Huis-clos pour une naturalisation

.....

1. Approbation du PV du 10.11.2020

Mme Sermet demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant ce PV.

M. Nussbaumer, se référant à la p. 45 - Construction 8 villas mitoyennes route de Céligny, demande que le type de chauffage soit rajouté :

Mme Sermet demande quel type de chauffage est prévu. *Il s'agit de pompes à chaleur.*

Mme Baudet signale une faute de frappe p. 46.

Le PV du 10.11.2020 est accepté sans autre remarque et son auteur, Mme E. Boissier, est remerciée pour sa rédaction.

.....

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Place de jeux de la Fondation communale

Mme Sermet explique que la place de jeux de la Fondation communale crée des problèmes en raison du bruit des enfants qui jouent et qui raisonne contre les murs des immeubles. A la demande de la Mairie un courrier a été adressé aux locataires des Grands-Chênes pour leur demander d'expliquer aux enfants de faire moins de bruit. Mme Sermet demande pourquoi les PPE n'ont pas aussi reçu ce courrier.

M. Hornung confirme que la Mairie a été interpellée car, effectivement, beaucoup plus d'enfants jouent et font du bruit. Un article paraîtra dans le Bulletin d'informations communal à ce sujet de façon à atteindre tous les ménages.

M. Hornung aimerait que le nouveau Conseil de la Fondation communale examine ce problème lors de la rénovation et trouve une solution pour créer une isolation phonique. M. Tripod confirme que ce sujet sera traité.

Mme Sermet précise que ces nuisances sont nouvelles car la place de jeux a été créée à un nouvel emplacement où les sons résonnent beaucoup plus.

Mme St-Mart confirme que, dès 8h du matin en été, les enfants sont dehors, crient, jettent les ballons contre les murs, jouent au hockey et font du vélo. C'est non-stop et elle comprend que ce soit plus difficile à supporter pour les plus âgés.

M. Berney demande s'il y a du bruit après 22h, ce qui n'est pas le cas. Il propose d'arboriser.

M. Tripod, membre du Conseil de la Fondation communale, transmet que cette place de jeux est victime de son succès et que l'emplacement a été défini en consultant les habitants.

Mme Rüfenacht suggère de fixer des horaires. Pour Mme St-Mart, des horaires ne changeront rien car les enfants jouent aussi en dehors de la place de jeux.

Mme Baudet est ennuyée par rapport à ce courrier car ses enfants vont aussi jouer aux immeubles et elle se demande pourquoi elle ne l'a pas reçu. La place de jeux rte de Céligny étant excentrée, les enfants du village ont traditionnellement tous été joué aux immeubles. A son avis, le bruit des enfants c'est la vie et elle pense qu'il ne faut pas donner trop de crédibilité aux personnes qui se plaignent de ce bruit.

Le rapport de gestion de la Fondation mentionne le projet de créer une nouvelle place de jeux sur une part de terrain non construite. C'est une bonne idée car cela diviserait le bruit en diminuant le nombre d'enfants au même endroit.

M. Hornung explique que le courrier en question transmettait aux parents de demander aux enfants de faire attention car du bruit constant, en vivant sur place, c'est insupportable. Il pense que la deuxième place de jeux est une bonne idée.

Mme Baudet, se référant à la place de jeux que les habitants des Grands-Chênes ont refusée, demande si les propriétaires doivent déposer une demande d'autorisation pour ce type d'aménagement, ce qui est le cas.

M. Hornung explique qu'il y a un risque d'opposition.

M. Tripod transmet qu'il y a aussi eu des retours positifs pour ces jeux.

3. Communications du Maire et des adjoints

Dates session de printemps 2021

19 janvier Conseil annulé si pas de sujet.

9 février

9 mars

13 avril 1ère lecture des comptes

11 mai Approbation des comptes 2020

15 juin

Administration communale

M. Hornung présente Mme Kim Girardet, qui vient soutenir le secrétariat communal jusqu'à fin janvier 2021. Il précise que c'est un poste hors budget à 80 % pour deux mois.

Fondation communale renouvellement membres du bureau

M. Hornung a pris contact avec M. Eric Leiglon, actuel Président du Conseil de la Fondation, qui arrive au bout de son mandat, ainsi que M. Didier Ranzoni, membre, et ce au 31.12.2020.

L'Exécutif a lancé un appel à candidature dans le Bulletin communal de décembre.

M. le Maire explique que le Conseil de la Fondation communale devra faire un choix et que le Conseil municipal devra ensuite valider les membres du Conseil de la Fondation communale.

En résumé, il faut chercher des candidats, remercier les sortants et élire les nouveaux. M. le Maire signale que, depuis son entrée en fonction le 1er juin 2020, il n'y a pas eu de conseils de fondation.

M. Tripod rejoint M. Hornung et rappelle que, selon les anciens statuts et aussi dans les nouveaux, le Conseil de fondation, puis le Conseil municipal décide. La totalité des membres du bureau pourrait être changée si le Conseil municipal le veut, sauf le maire qui est de facto dans le conseil de fondation.

M. Tripod explique que la ligne de conduite du Conseil de fondation et d'équilibrer les compétences et la représentativité. Le maire représente la Mairie et une personne représente les habitants des immeubles, ce que M. Ranzoni faisait jusqu'à présent.

M. Tripod précise encore que M. Daniel Rüfenacht a des compétences en écologie et finances et que des compétences juridiques seraient utiles.

M. Tripod transmet qu'en 2020 le Conseil de fondation a fonctionné avec des messages plutôt qu'en séances présentielles. Ce système a été mis en place pour gérer la situation vis-à-vis du COVID19. Il fallait des actions rapides pour les locataires en difficultés.

Mme Sermet résume :

- candidatures proposées en janvier (ou février au plus tard) au Conseil municipal
- selon les statuts : entrée en fonction le 1er janvier qui suit l'année des élections.

M. Louvrier rappelle que les statuts datent de 1979 car ceux délibérés en 2019 ne sont pas encore avalisés par le Conseil d'Etat.

(ndlr : Mme Boissier a relancé le Service des Affaires Communales sans nouvelles au 1.12.2020).

Rapport administratif et financier 2019

Ce rapport a été distribué aux conseillers municipaux et M. Hornung signale une coquille dans l'annexe XIV. Ainsi "travaux de charpente en attique" doit être remplacé par "pose de fenêtres en attique".

Commissions du Conseil municipal

Mme Chassot Leiglon demande que les présidents des commissions transmettent les feuilles de présence au secrétariat pour établir les décomptes des indemnités 2020.

Délai : 11.12.2020.

Routes – Pont sur la rte des Coudres

Mme Chassot Leiglon rappelle que les plots sont là pour diminuer le gabarit, les gros véhicules sont interdits. Ce pont n'est effectivement plus sécuritaire pour des véhicules de plus de 3,5t.

Dans le cadre des travaux d'assainissement du pont, deux sondages géotechniques sont à effectuer, ce qui implique de fermer ce pont à la circulation.

Début des travaux : 7 décembre pour 10 jours.

Mme Chassot Leiglon montre le schéma de déviation.

M. Berney demande s'il est prévu, à terme, de refaire ce pont. Mme Chassot Leiglon répond que c'est prévu dans un laps de temps de 3 à 5 ans.

M. Berney veut savoir si les véhicules de plus de 3,5 t. pourront continuer à l'emprunter après rénovation. En raison de la 3ème voie de l'autoroute, ce pont sera plus large. Ainsi, les véhicules lourds et/ou agricoles pourront continuer à passer.

4. Pétition des habitants des Grands-Chênes

M. le Maire explique que des groupes de jeunes vandalisent les alentours (crachats, salissures diverses, etc) et le sous-sol, avec des nuisances (bruit) plus ou moins importantes. De ce fait, des personnes se sentent insécurisées

M. Hornung a déjà rencontré une délégation des habitants.

M. le Maire a l'intention de rencontrer aussi ces jeunes et ne veut pas le faire seul. Il aimerait se faire accompagner de quelques membres du Conseil municipal. Le but est de dialoguer pour trouver une solution.

De la discussion, il ressort :

- Déterminer qui sont ces jeunes
- Discuter du local ados
- Les rondes SDS ne servent à rien (vendredi-samedi et dimanche soir)
- La pétition a été signée par plus de 80 % des habitants du quartier selon M. Devenoges.
- Jeunes de Céligny (3 ou 4), de Crans et de Founex notamment qui cherchent la confrontation et des limites. Ils jouent sur le fait que la loi est différente entre les cantons de Genève et Vaud.
- Eventuellement voir si des habitants du village seraient intéressés à transmettre leur point de vue sur la situation
- Recul nécessaire
- Perturbations aux heures d'arrivée du bus.

Mme Sermet demande qui est intéressé pour rencontrer ces jeunes, car c'est urgent.

Mme Baudet a entendu dire qu'il y a aussi du deal de drogue dans le parking des Grands-Chênes. Elle demande si c'est vrai ou s'il s'agit d'une rumeur.

M. Devenoges a vu des jeunes se passer des liasses de billets.

Pour Mme Baudet, cela dépasse les compétences du Conseil municipal et elle suggère plutôt de faire venir les jeunes avec leurs parents. M. Hornung rappelle que si des jeunes de plus de 18 ans sont concernés, les parents ne sont plus responsables.

Mme Chassot Leiglon trouve que l'idée de rencontrer les divers protagonistes est bonne. Elle propose de réunir une commission ad hoc pour en parler et rappelle que tous les lundis matins l'Exécutif traite ces problèmes. La commune a fait beaucoup de choses.

M. Devenoges, de par sa fonction de conseiller municipal, sait que la Mairie agit mais il pense que la population n'est pas au courant. Mme Chassot Leiglon transmet que l'on voit les véhicules de la société de sécurité engagée (SDS) qui circulent.

Pour Mme Chassot Leiglon s'il y a deal, ce n'est pas du ressort de la commune et il faut appeler la police, qui est déjà venue plusieurs fois. Elle est aussi d'accord de rencontrer les jeunes.

Pour M. le Maire, il y a deux façons de procéder :

- répression avec la police, qui a déjà fait des contrôles d'identités et relevé des empreintes
- fermeture des accès au parking. Si c'est le cas, le problème ne sera pas résolu mais déplacé.
- La cage d'escaliers ne peut pas être fermée à clé pour des raisons de sécurité.

M. Berney est d'accord sur le principe du dialogue, mais demande si la Mairie va vraiment rencontrer les éléments perturbateurs, ceux qui dérapent.

Pour lui, s'il y a clairement un problème de sécurité, la police doit intervenir.

M. Hornung cite comme exemple un cas où un jeune a craché sur une dame et s'est fait remettre en place par un jeune Célignote.

M. le Maire explique que Crassier a ouvert un local pour les jeunes (accès par badges), où il n'y a pas d'alcool et où ils jouent notamment aux échecs. La situation s'est calmée grâce à cette solution.

Pour M. le Maire, certaines communes vivent des situations beaucoup plus graves. Il faut prêter attention à la proportionnalité.

Pour M. Hornung, il est clair que la Mairie ne s'occupe pas des problèmes de drogue.

Il souhaite légitimer certains jeunes pour qu'ils prennent le lead sur le groupe.

Mme St-Mart signale que du deal se fait aussi au carré des immeubles de la Fondation communale, ce qui veut dire qu'il y a aussi un intérêt des adultes. S'il n'y a pas de vente possible, ces transactions se dérouleront ailleurs.

Mme Rüfenacht pense que, dans cette situation d'incivilités, le dialogue est important. S'il y a du deal, la solution radicale serait d'installer des caméras de surveillance qui rassurent la population et dissuadent, et ce à titre préventif.

Il y a beaucoup de familles dans ces quartiers et ces problèmes deviennent importants.

Mme Sermet demande si le Conseil veut créer une commission ad hoc pour travailler sur ce sujet.

M. Hornung pense qu'une commission de plus n'est pas nécessaire. Il a juste besoin du soutien du Conseil. Il demande qui est intéressé à rencontrer ces jeunes avec leurs parents. Son but est d'entamer un dialogue petits pas à petits pas et aussi de leur faire prendre conscience des peurs des adultes face à leurs comportements.

Pour M. Louvrier, cette problématique est actuelle, se retrouve partout et est très complexe. Par rapport à d'autres communes, Céligny n'a aucune infrastructure pour gérer ce type de problèmes.

Une haute école sociale pourrait entrer en matière et envoyer des étudiants pour faire ce travail d'analyse avec les habitants, les jeunes et leurs parents et la commune. A son avis ce serait un bon outil de réflexion pour la commune. Pour ce travail de Bachelor, il faudrait prendre une décision d'ici au 10.01.2021. En comptant une année de travail, le rapport pourrait être diffusé à l'automne 2022.

M. Louvrier pense que cette situation engendre de la souffrance, car les moyens humains et financiers ne se rapprochent pas. Il cite que d'autres petites communes ont mis en commun leurs moyens pour ouvrir un local et engager des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) par exemple. Pour lui il serait intéressant de comparer les systèmes Vaud et Genève pour déterminer quels sont les liens.

Pour Mme Rüfenacht, ce travail de Bachelor devrait être fait en parallèle.

Les conseillers municipaux suivants s'annoncent pour la rencontre avec les jeunes :
Mme M. Baudet, Mme Z. Kössler, Mme C. St-Mart et M. J.-J. Nussbaumer.

M. Nussbaumer est d'accord pour aider et trouver une solution mais se demande si d'être confrontés à ces jeunes est la meilleure solution. Personne ne les connaît. A son avis, si une réunion est organisée, il faudra leur offrir des possibilités. La proposition de M. Louvrier est sur du long terme.

M. Hornung souhaite être accompagné car si les demandes des jeunes impliquent des moyens financiers, les conseillers municipaux pourront en attester.

Mme Chassot Leiglon pense qu'il faut les écouter pour savoir quels sont leurs problèmes et pas forcément proposer des solutions tout de suite. Il faut travailler ensemble pour co-construire.

Décision :

La Mairie planifie un rendez-vous.

Ecole et Quartier à Versoix

M. Louvrier explique que cette école propose des cours et de nombreuses activités. Cette année, elle souffre très fort des baisses d'inscriptions et donc des rentrées financières. De plus le DIP a supprimé le poste d'administratrice à la fin de l'année scolaire 2019-20.

Cette Ecole est venue en séance du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac pour pouvoir parler avec les magistrats en direct. Ces derniers se sont montrés d'accord de faire quelque chose. Cette année est exceptionnelle et il faut rester au service de la population.

Décision :

Pour respecter les normes MCH2, M. Louvrier informe le Conseil municipal qu'une subvention de CHF 1'000.- sera versée à titre exceptionnel, hors budget, à Ecole et Quartier à Versoix.

Mme Sermet demande si ce versement sera réitéré l'année prochaine.
A l'heure actuelle, M. Louvrier ne sait pas.

5. Rapport des commissions

Commission sociale

M. Nussbaumer, se référant au rapport de la séance du 11.11.2020 que les conseillers municipaux ont reçu, explique que la Commission sociale s'est réunie pour attribuer le budget 2020 de l'aide à l'étranger de CHF 23'000.-. Il souligne que le montant alloué a beaucoup augmenté au cours des années et M. Nussbaumer en remercie la Mairie.

Il explique que, depuis 2015, la Commission sociale soutient notamment l'Association Namasté Gumda qui est présidée par M. A. Pipoz, conseiller municipal. Cette année la Mairie a reçu env. 80 demandes

d'associations diverses pour des subventions. Sont représentés env. 50 pays dont 35 qui viennent d'Afrique.

La Commission sociale a choisi de soutenir 5 associations dont une émane de l'école Moser. Même si les élèves quittent l'école, l'association continue ses activités, notamment pour l'Afrique. C'est dans le programme via les professeurs.

Mme Rüfenacht remercie la commission pour son don de CHF 3'000.- à cette association et demande si la commission veut connaître l'utilisation des fonds. Elle explique que les jeunes vont notamment partir 3 semaines l'été prochain pour travailler. M. Nussbaumer recevrait volontiers des nouvelles.

M. Pipoz remercie la commune et la commission sociale pour leur soutien depuis quelques années. L'année 2020 a été difficile, aucune manifestation n'ayant pu être organisée pour faire rentrer des fonds.

6. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG

M. Hornung propose de soutenir la décision de l'ACG concernant l'acquisition d'une halle de curling, en subventionnant 3 communes (ndlr : *Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex*), qui cherchent des fonds en rapport avec cet achat. Cet équipement public bénéficiera aux habitants de l'ensemble des communes genevoises. Le montant des subventions s'élève à 1 mio.

Décision :

A l'unanimité, le Conseil municipal ne fait pas usage de son droit de veto.

7. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

7.1. Approbation des comptes 2019 de la Fondation communale de Céligny

Les conseillers municipaux ont reçu toute la documentation nécessaire concernant les comptes 2019, y compris le rapport du Président du Conseil de la Fondation communale, sous forme écrite en raison de COVID19.

M. Tripod, membre du Conseil de fondation, confirme que c'est la volonté de la Fondation de continuer les rénovations des appartements et de thésauriser en vue des travaux nécessaires pour rénover l'enveloppe des bâtiments.

M. Hornung lit la **délibération** :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes 2019 de la Fondation communale de Céligny

Vu le rapport de gestion 2019, le compte de pertes et profits et le bilan 2019 de la Fondation communale de Céligny,

vu le rapport de l'organe de révision Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 31 mars 2020,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny du 20.11.1970,

vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix pour et 1 abstention

1. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation communale de Céligny.
- 7.2. Préavis pour le projet de zone de décharge N°PZD 01-2017 lieux-dits "La Pièce, les Bondex et ES Epanoux"

Mme Chassot Leiglon lit la **délibération** :

Proposition du Maire relative au préavis communal concernant le projet de plan de zone de décharge PZD 01-2017, suite à l'enquête publique N°SCG-28

Vu le projet de plan de zone de décharge N° 01-2017 aux lieux-dits "La Pièce, Les Bondex et Es Epanoux",

vu l'enquête publique N° SCG-28 qui s'est déroulée du 14.07 au 31.08.2020,

vu les observations reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du Département du territoire du 16.11.2020, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan de zone de décharge PZD 01-2017,

conformément à la loi sur les gravières et exploitations assimilées, du 28 octobre 1999,

conformément à l'article 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix pour et 1 abstention

2. De préavis favorablement le projet de plan de zone de décharge N°PZD 01-2017 aux lieux-dits "La Pièce, Les Bondex et Es Epanoux", version au 18.11.2019
- 7.3. Amortissement complémentaire 2020 pour un montant total de CHF 1'449'400.-

M. le Maire explique que la Mairie a reçu un arriéré d'impôts de 5 mio, comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances du 2.11.2020. La Commission suggérerait de procéder à cet amortissement complémentaire qui permet de dégager du cash pour 2021.

Mme Rüfenacht demande dans quelle mesure cette opération aura un impact sur la fiscalité et la péréquation communale. Pour M. le Maire, l'implication ne sera pas flagrante.

Mme Rüfenacht demande quelles seront les incidences sur le budget 2021.

Mme Boissier explique que ce budget a été voté et ne peut pas être modifié.

M. Hornung transmet que le plan quadriennal sera mis à jour en fonction de cet amortissement. Une copie sera transmise à la Commission des finances.

M. Nussbaumer demande combien d'années sont concernées par cet arriéré. M. le Maire n'a pas ce renseignement, le seul élément connu est qu'il s'agit d'une personne qui était en litige avec le fisc.

M. Tripod demande s'il y a urgence pour comptabiliser cet amortissement.

Mme V. Schmutz conseille de le passer sur l'exercice 2020 puisque ces impôts sont entrés comme revenus cette année-là.

Mme Boissier précise que cette opération comptable permet de libérer de la capacité pour des investissements, qui doivent toujours être validés par le Conseil municipal (délibérations).

M. Berney demande si cet amortissement met les crédits concernés à zéro, c'est bien le cas.

M. Hornung lit la **délibération** :

Proposition du Maire de procéder à un amortissement complémentaire en 2020 totalisant CHF 1'449'400.-

Vu l'article 30, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la Commission des finances du 2.11.2020,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 voix, soit à la majorité,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs pour un montant de 1'449'400.- F :

Ch. de la Poissonnière - Parking	18 820 F
Collecteur EP Rte de Céligny II	87 520 F
Collecteur gravitaire	530 000 F
Locaux parascolaires – Rte de Crans 5	61 280 F
Parcelle 622 (4665 m2) - Imobersteg	332 500 F
Mairie – locaux administratifs	33 900 F
Terrain multi-sports	168 220 F
Chauffage à bois/pellets Rte de Crans 1	63 750 F
Ecole – atelier indépendant sous-sol	96 200 F
Locaux voirie rte de Suisse 312	33 600 F
Tracteur voirie	5 850 F
Motopompes avec remorque	17 760 F
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 "amortissement complémentaire du patrimoine administratif"
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 1 449 400 F

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

8. Proposition du Maire et des adjoints

Aucun sujet à traiter

9. Propositions individuelles et questions

Commission Environnement

Mme Kössler demande comment procéder pour l'utilisation du budget.

M. Tripod explique que la somme a été attribuée avec un but par le Conseil municipal. Il faut donc que la Commission détermine des activités. Mme Boissier relève qu'il faudrait déterminer ce que signifie "Environnement" et établir un cahier des charges.

Mme Baudet transmet que la Commission fera des propositions.

M. Tripod, comprenant que cette Commission a besoin de son budget pour pouvoir décider et, tenant compte que c'est sa première année de fonctionnement, propose de laisser les choix ouverts pour 2021.

Mme Chassot Leiglon souligne que la Commission Environnement a présenté ses projets sous forme d'un procès-verbal et que cette commission doit suivre la ligne politique déterminée en début de législature (programme).

M. Hornung explique que des sommes sont prévues au budget communal pour effectuer des études plus importantes si nécessaire.

M. Tripod précise que cela ne veut pas dire qu'un projet plus important ne peut pas être présenté sous forme d'investissement par cette commission. Il rappelle que le budget voté sert à faire fonctionner la commune.

Règlement des déchets

M. Berney revient sur le règlement des déchets accepté par délibération le 10.11.2020 et relève que le délai référendaire n'était pas mentionné sur le projet.

Mme Boissier explique que, compte tenu de ce délai de 40 jours et des fériés de fin d'année, le délai référendaire est fixé au 11.01.2021.

Adresses mails

M. Nussbaumer transmet qu'il reçoit des mails sur deux adresses différentes. Il demande au secrétariat d'avoir de la constance et d'utiliser le même.

Aide aux personnes en difficultés

M. Nussbaumer suggère que la Mairie utilise l'argent non dépensé dans les manifestations en 2020 pour apporter de l'aide aux personnes en difficulté en raison de COVID19.

Noël des Aînés

M. Nussbaumer remercie M. Louvrier pour son planning et l'organisation des cadeaux aux aînés. Il demande toutefois ce qui est prévu pour l'accueil.

M. Louvrier répond que cela dépendra des mesures sanitaires édictées par le Canton

Si une collation est autorisée, elle sera organisée.

Quelques personnes seront livrées par Mme Chassot Leiglon.

M. Nussbaumer remercie les personnes qui ont posé les décorations de Noël dans le village.
Il demande qui les a financées. Le budget de la Commission Culture et loisirs a accepté d'imputer son budget vu qu'aucune manifestation n'a été organisée cette année.

1er août 2021

M. Nussbaumer a adressé une demande au Bureau du CM pour la manifestation du 1er août et n'a pas vu ce point à l'ordre du jour. Mme Sermet explique que les conseils sont préparés deux semaines à l'avance et que cette demande était hors délai.
Ce point sera porté à l'ordre du jour de janvier.

M. Tripod demande aux conseillers municipaux d'être proactif, ce qui permet d'évaluer et de prioriser les sujets, qui doivent parvenir au Bureau deux semaines avant la date du CM.

Masques COVID19

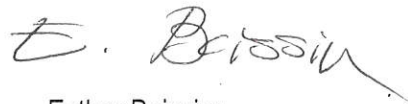
M. Nussbaumer demande quand ils seront envoyés à la population.
Madame K. Girardet s'occupe de les préparer cette semaine et ils seront distribués dès la semaine prochaine par Mme H. Schütz.

La séance est levée à 21h.
suivie par un huis-clos pour une demande de naturalisation.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Esther Boissier
Secrétaire générale